
Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

La région des Amériques abrite actuellement plus de 18,4 millions de réfugiés, de demandeurs d'asile, de déplacés internes et d'apatrides, soit quelque 20 % des personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde entier. Les mouvements de population se sont poursuivis dans toute la région malgré l'extension de la fermeture des frontières due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Situation au Venezuela (République bolivarienne du)

Le nombre total de réfugiés et de migrants du Venezuela (République bolivarienne du) atteignait 5,7 millions de personnes en septembre 2021, dont plus de 80 % étaient accueillis par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Plus de 171 000 ont été reconnus en tant que réfugiés et plus de 850 000 demandes d'asile ont été déposées dans le monde entier. Dans la région, à peine un peu moins de 2,7 millions de personnes ont reçu une forme de permis de résidence ou de permis de séjour régulier.

Avec l'extension de la fermeture des frontières pour limiter la pandémie de COVID-19, les réfugiés et les migrants ont franchi les frontières de manière irrégulière, ayant souvent recours à des réseaux de passeurs et s'exposant à des risques accrus. En l'absence d'un protocole spécifique les autorisant à avoir accès au territoire pendant la pandémie, l'espace de protection possible s'est fortement réduit.

Plus de 30 % des réfugiés et des migrants vénézuéliens de la région n'ont pas pu bénéficier des dispositifs de séjour régulier, ce qui a limité leur accès au marché officiel du travail et aux systèmes de protection sociale. Par conséquent, beaucoup se sont retrouvés exposés à l'exploitation et aux abus, aux expulsions et à l'absence de logement, et dans certains cas à la détention et à la déportation.

Dans ce contexte, le HCR a salué la décision de plusieurs pays, notamment de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, de la République dominicaine et de l'Uruguay, de lancer des programmes de régularisation ou de protection temporaire en faveur de plus de 3 millions de réfugiés et de migrants du Venezuela (République bolivarienne du). La confirmation que presque tous les pays d'accueil de la région vont inclure les réfugiés et les migrants dans leur programme de vaccination a aussi été une évolution positive.

À l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR a fourni une protection et une assistance aux réfugiés et aux ressortissants vénézuéliens, conformément au plan de réponse humanitaire. On estime que 7 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire dans le pays. À travers le groupe sectoriel de la protection et le groupe sectoriel des abris, de l'énergie et des articles non alimentaires, le HCR a aidé les personnes en déplacement ou exposées au déplacement, les communautés d'accueil et un nombre limité de personnes rentrées spontanément, en particulier dans les zones frontalières et le long des principaux itinéraires de mouvement de population.

Situation en Colombie

En Colombie, plus de 44 000 personnes ont été victimes d'un déplacement de grande ampleur au cours du premier semestre 2021¹, bien que certains mouvements de retour se soient produits pendant la même période. Certaines régions, en particulier le nord-ouest du Chocó, ont également vu se poursuivre la tendance au confinement communautaire par des groupes armés, essentiellement des populations autochtones et afro-colombiennes. Les restrictions d'accès, en partie dues à la pandémie de COVID-19, ont posé des défis supplémentaires pour la réponse humanitaire et la promotion de solutions pour les déplacés internes. D'après le Registre national des victimes, près de 600 personnes ont été déplacées depuis la signature de l'accord de paix en 2016. Avec la prolongation récente de 10 ans de la Loi 1448 : Victimes et restitution des terres, l'Unité chargée des victimes continue à enregistrer les personnes nouvellement touchées par un déplacement et à leur fournir une aide d'urgence, tout en œuvrant à la recherche de solutions à long terme. Le Gouvernement a mis en place une stratégie visant à renforcer la présence civile et la capacité institutionnelle locale dans les zones touchées par le conflit. La structure humanitaire du pays a été revue, avec l'établissement d'une Équipe de conseillers humanitaires chargée de soutenir les efforts du Coordonnateur résident.

Situation dans le nord de l'Amérique centrale

La violence, la pauvreté et les effets du changement climatique ont poussé près d'un million de personnes à fuir leur foyer dans le nord de l'Amérique centrale, dont plus de 550 000 réfugiés et demandeurs d'asile du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras, ainsi que 318 000 déplacés internes en El Salvador et au Honduras. En juillet, des rapports ont fait état de l'arrivée de plus de 212 000 personnes à la frontière sud-ouest des États-Unis d'Amérique, dont quelque 19 000 enfants non accompagnés. Le Mexique a enregistré 75 000 nouvelles demandes d'asile au cours des huit premiers mois de 2021 seulement.

La région a dû faire face à un nombre croissant de mouvements mixtes et secondaires, en particulier de Haïtiens venant d'Amérique du Sud et se dirigeant vers le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Le Panama a connu un nombre record de mouvements mixtes via le bouchon du Darién, principalement à partir d'Haïti. Au Mexique, la plupart des demandes d'asile déposées en juillet et en août l'ont été par des Haïtiens.

La crise pluridimensionnelle qui affecte la sous-région s'est traduite par une forte hausse des besoins humanitaires, déclenchant des plans de réponse humanitaire en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Près de 8,3 millions de personnes de ces trois pays avaient besoin d'une assistance humanitaire, soit 60 % de plus que début 2020.

Les réponses opérationnelles du HCR ont été intensifiées en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, contribuant à promouvoir les engagements du Cadre d'action global régional de protection et de solutions (connu dans la région sous son acronyme espagnol MIRPS) et les plans nationaux, en coordination étroite avec les équipes humanitaires de pays, les autorités locales et les communautés.

Situation au Nicaragua

La situation socio-politique complexe du Nicaragua a forcé plus de 110 000 Nicaraguayens à fuir leur pays depuis 2018, la plupart cherchant protection au Costa Rica. En 2021, le nombre de Nicaraguayens qui ont demandé asile au Costa Rica a renoué avec les niveaux d'avant la pandémie, à savoir une moyenne de 4 400 personnes par mois, et a continué à augmenter.

Le HCR et ses partenaires ont aidé les pays d'accueil à répondre aux besoins croissants des Nicaraguayens qui sollicitaient la protection internationale en renforçant les systèmes d'asile, en prodiguant une assistance humanitaire et en promouvant l'accès aux services publics et au marché du travail.

¹ D'après le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

B. Progrès et défis pour atteindre les priorités stratégiques régionales

Mise en œuvre opérationnelle du pacte mondial sur les réfugiés

Malgré les graves répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, Haïti, le Mexique, le Panama, la République dominicaine et l'Uruguay ont tous progressé sur la voie de la concrétisation de leurs engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 et du segment de haut niveau sur l'apatridie qui s'est déroulé à l'occasion de la soixante-dizième session plénière du Comité exécutif. Le HCR aide les pays à établir des priorités et à dresser le bilan de la situation.

Accès à la protection et renforcement des capacités d'asile

Le HCR est resté préoccupé par la répercussion des restrictions de santé publique concernant l'accès à la protection, ainsi que par les expulsions effectuées en l'absence de filtrage et de garanties de protection appropriés.

Malgré cette situation, certains États ont renforcé leurs capacités d'asile et étendu leurs programmes de régularisation afin de faciliter les dispositifs de séjour légal. Les procédures simplifiées et accélérées d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié ont fortement augmenté la capacité de traitement des dossiers au Brésil, au Mexique, en Uruguay et au Paraguay. Au Brésil, l'application de la définition élargie du réfugié (en vertu de la Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés) pour les demandeurs d'asile vénézuéliens a été prolongée jusqu'en 2022. Autre évolution positive, plus de 13 000 personnes ont été réadmissibles aux États-Unis d'Amérique de février à août au titre du Protocole relatif à la protection des migrants au Mexique, avec l'appui du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin de poursuivre leur procédure de migration et d'asile.

La décision de la Colombie d'accorder le statut de protection temporaire aux Vénézuéliens se trouvant sur son territoire a profité à plus d'un million de personnes, dont l'enregistrement biométrique est désormais programmé. En mai 2021, quelque 43 000 personnes, dont environ 4 000 enfants, avaient été enregistrées en République dominicaine dans le cadre du programme de régularisation de ce pays. En juin, le Pérou a adopté des lignes directrices pour l'octroi du statut migratoire humanitaire aux demandeurs d'asile dont le dossier était en attente ou avait été rejeté. Les étrangers (principalement des Vénézuéliens) dont le précédent permis de séjour légal avait expiré ou qui étaient entrés et restés dans le pays de manière irrégulière ont continué à se voir accorder des cartes de permis de résidence temporaire. Au Costa Rica, une catégorie de protection complémentaire temporaire a été ajoutée pour fournir un statut légal à certains Cubains, Nicaraguayens et Vénézuéliens dont la demande d'asile avait été rejetée. L'Argentine a adopté une réglementation facilitant l'accès à la résidence temporaire pour les enfants vénézuéliens en levant l'exigence de présentation d'un document d'identité valide. Aux États-Unis d'Amérique, les Vénézuéliens et les ressortissants d'Haïti et du Myanmar déjà présents sur le territoire ont reçu un statut de protection temporaire pour 18 mois. L'éligibilité des Syriens à ce statut a également été étendue.

En mai 2021, le chapitre sur Lima du Processus de Quito a adopté une déclaration commune visant à renforcer les capacités d'asile nationales, avec l'appui du Groupe des amis du Processus de Quito et du Groupe d'appui à la capacité d'asile, et à développer des approches complémentaires.

Enregistrement et enquêtes auprès des ménages

Malgré les défis opérationnels liés à la COVID-19, plus de 253 000 personnes ont été nouvellement enregistrées entre janvier et août 2021 par le HCR et 87 partenaires dans 24 pays. L'Écosystème d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité du HCR (PRIMES) a permis l'identification des personnes ; l'apport d'une assistance, de services et d'une protection ; la facilitation de solutions durables ; et la prévention de la fraude.

Conformément à sa stratégie globale de transformation des données, le HCR a aidé 13 bureaux de pays pour la standardisation des enquêtes à haute fréquence. L'Organisation utilise à présent

de multiples méthodes de collecte de données pour couvrir les questions régionales essentielles, ainsi que les indicateurs des objectifs de développement durable.

Le HCR a travaillé, avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale, en vue d'inclure les personnes déplacées de force dans les systèmes statistiques nationaux. Le Honduras expérimente la mise en œuvre des Recommandations internationales concernant les statistiques relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IRIS) avec l'appui du Centre conjoint de données sur le déplacement interne de la Banque mondiale et du HCR.

Protection de l'enfant

Le HCR a offert une assistance technique pour promouvoir l'inclusion des enfants dans les systèmes de protection nationaux. L'Organisation, en collaboration avec l'OIM, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'UNICEF, a présenté des lignes directrices opérationnelles sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la mobilité humaine, qui ont été entérinées par 11 pays. Dans le cadre du Processus de Quito, l'UNICEF, l'OIM et le HCR ont plaidé pour la protection des enfants vénézuéliens, démarche qui a abouti à un engagement à élaborer des orientations opérationnelles sur la coopération transnationale dans ce domaine.

Au Mexique, le HCR, en coordination avec l'UNICEF, a soutenu la mise en œuvre de réformes juridiques visant à mettre fin à la détention d'enfants dans les contextes de migration. Le HCR a mis en place des arrangements de remplacement pour la prise en charge de 62 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, et a assumé la gestion des cas pour plus de 400 enfants à risque, tandis qu'environ 16 600 enfants en déplacement avaient accès à des espaces adaptés aux enfants. En Colombie, le HCR a fourni une assistance à 3 000 enfants à risque, dont 520 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. Au Belize, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec le Département des services de la jeunesse pour promouvoir l'accès à des services adaptés à l'âge, notamment une protection contre la violence sexiste, pour les enfants qui demandaient l'asile.

Renforcement des approches participatives et fondées sur la communauté

Dans le cadre du déploiement de la politique 2020 du HCR sur la prévention, l'atténuation des risques et la réponse en matière de violence sexiste et dans le cadre du programme « *Safe from the Start* » (« En sécurité dès le début »), Aruba, le Brésil, la Colombie, Curaçao, le Guyana et le Pérou ont introduit des approches innovantes pour prévenir la violence sexiste et protéger les survivant(e)s. Il s'agit notamment de centres communautaires virtuels, du renforcement des foyers d'hébergement, d'un appui fondé sur la communauté aux personnes victimes de la vente et de l'échange de faveurs sexuelles, et de l'apport d'un soutien psychosocial et de santé mentale aux populations autochtones. Au Pérou, le HCR a mis en place une ligne d'appel d'urgence et autres services à distance avec du personnel spécialisé qui ont aidé près de 1 000 survivant(e)s de violences sexistes, et en Colombie, le HCR a fourni une assistance à 700 survivant(e)s. Au Mexique, l'Organisation a identifié et assisté plus de 550 survivant(e)s et en a orienté 160 vers divers services. Pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels, une formation, des matériels et des orientations ont été élaborés pour renforcer la capacité des partenaires, et des efforts sont déployés pour consolider la collaboration interorganisations à l'échelle nationale et régionale.

L'engagement et la participation de la communauté se sont accrus dans toute la région, avec plus de 300 organisations dirigées par des personnes relevant de la compétence du HCR répertoriées. Au Brésil, les radios communautaires ont diffusé des émissions à l'intention des populations autochtones ; et au Honduras, des réseaux de jeunes ont établi des relations avec les jeunes déplacés, au travers de l'art et de la musique. En El Salvador, un réseau de volontaires de proximité a favorisé la communication avec les communautés. En Équateur, des YouTubers et des influenceurs ont aidé à diffuser les messages de prévention sur l'importance de la vaccination contre la COVID-19. Au niveau régional, des évaluations de la situation des personnes âgées et de la situation des personnes handicapées ont été lancées avec *HelpAge International* and le Réseau latino-américain des organisations non gouvernementales de personnes handicapées et de leurs familles (RIADIS). Les 202 structures du réseau des espaces de soutien ont fourni un accès à l'information et aux services élémentaires, y compris à

l'identification et à l'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques, dans des conditions de sécurité.

Éducation

Au Brésil, le « Passeport des qualifications de l'UNESCO », instauré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO), a permis aux réfugiés et aux migrants d'avoir accès à de nouvelles possibilités éducatives et d'emploi grâce à la reconnaissance de leur parcours éducatif, de leur expérience professionnelle et de leurs compétences, avec l'appui de l'OIM et du HCR. Au Mexique, la mise en œuvre du programme « Éduquer un enfant » a favorisé l'inclusion des enfants et des adolescents déscolarisés dans l'enseignement primaire. Au Guyana, des matériels d'information sur le droit d'accès à l'éducation ont été élaborés en collaboration avec les autorités nationales. En El Salvador, avec le Ministère de l'éducation, le HCR a soutenu un programme d'apprentissage accéléré pour les déplacés internes, ainsi que la rénovation de quatre écoles publiques pour 1 500 enfants.

Inclusion socioéconomique

Au Brésil et au Mexique, plus de 68 400 personnes ont été relocalisées à partir de régions où elles avaient peu de perspectives d'intégration économique dans d'autres parties du pays qui offraient des emplois correspondant à leurs qualifications. En Colombie, le HCR et le Gouvernement ont lancé un programme pilote pour la relocalisation fondée sur l'emploi en juillet 2021.

En Colombie, le HCR a promu des initiatives sur les moyens d'existence et l'inclusion socioéconomique pour les Vénézuéliens qui recevront le statut de protection temporaire par un accès accru au marché du travail et aux services financiers. La Colombie a expérimenté « l'approche graduée » et réfléchit à la manière d'intensifier cette démarche, y compris en faisant appel à l'investissement du secteur privé et au financement des donateurs par une obligation à impact social. Dans le Cône Sud, le HCR met en œuvre une stratégie globale de solutions durables 2020-2023, avec 14 projets en cours, dont sept en Argentine, deux au Paraguay et cinq en Uruguay.

Solutions faisant appel à des pays tiers

De nouveaux programmes de réinstallation pilotes étaient en cours en Colombie et au Pérou, tandis que le HCR et ses partenaires ont pris les mesures nécessaires pour renforcer la capacité d'identification et de traitement afin de répondre aux besoins croissants des personnes déplacées de force. Une autre priorité stratégique consiste à étendre les voies d'admission complémentaires dans des pays tiers. Le Canada a facilité les voies d'admission complémentaires pour les réfugiés vénézuéliens qualifiés de la région des Andes, tandis que les États-Unis d'Amérique ont envisagé des dispositifs similaires pour d'autres nationalités. Dans le cadre du Processus de Quito, une étude régionale est en cours pour faciliter le regroupement familial.

Assurer l'apport d'une protection et de solutions aux déplacés internes

Les Amériques ont accueilli plus de 8,5 millions de déplacés internes, principalement en Colombie, en El Salvador et au Honduras. Le HCR a codirigé le groupe sectoriel de la protection en El Salvador, au Guatemala et au Honduras et a contribué à garantir le caractère central de la protection dans les trois plans de réponse humanitaire récemment élaborés, qui couvrent une période de 17 mois allant du deuxième semestre de 2021 à la fin 2022.

Au Honduras, le HCR a aidé les gouvernements locaux et nationaux à améliorer la gouvernance des déplacés internes, tout en plaidant pour l'adoption de la loi sur l'apport d'une protection et d'une assistance aux déplacés internes.

En El Salvador, le HCR a assuré le suivi de la mise en œuvre de la loi de 2020 sur la protection des déplacés internes et a travaillé avec les autorités municipales afin d'améliorer la gouvernance des déplacés internes.

Au Mexique, le HCR fournit une assistance technique pour l'élaboration d'un cadre juridique et politique pour les déplacés internes, actuellement en cours de discussion au Sénat, et coordonne le groupe de travail interorganisations sur les déplacés internes. Conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le HCR contribue à la rédaction d'un manuel sur le déplacement interne et aide la Commission mexicaine pour la défense et la promotion des droits humains à recueillir et analyser les tendances du déplacement. Une opération d'établissement du profil des déplacés internes a également été menée à Chihuahua avec le Service conjoint d'établissement du profil des déplacés internes, en coordination avec les autorités nationales.

En Colombie, le HCR a renforcé sa réponse institutionnelle aux populations victimes d'un conflit par un suivi de la protection, des actions de plaidoyer, un travail de sensibilisation et l'apport d'une assistance humanitaire. L'Organisation a travaillé directement avec les populations touchées pour favoriser l'autonomisation de la communauté et faciliter le dialogue avec les autorités locales et nationales. Le HCR travaille avec l'Unité chargée des victimes à renforcer le registre des victimes, fournir une assistance dans les situations d'urgence et mettre en œuvre les plans de retour et de relocalisation, promouvoir le soutien aux victimes se trouvant à l'étranger et aider à l'application des recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux déplacés internes. Le HCR s'emploie également avec le Ministère de l'intérieur à mettre en place de toute urgence des plans régionaux de prévention et de protection dans les départements de Chocó, de Nariño, d'Antioquia, de Norte de Santander et de Cauca pour lutter contre les facteurs de risque structurels qui sont à l'origine du déplacement.

Éradication de l'apatridie

Des progrès ont été accomplis au Chili, en Colombie, au Costa Rica, au Mexique, au Panama et en République dominicaine pour concrétiser les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés visant à prévenir et à éradiquer l'apatridie dans la région. En août 2021, dans le cadre du projet « *Primero la Niñez* », plus de 63 000 enfants nés en Colombie de parents vénézuéliens ont reçu la nationalité colombienne. Au Chili, les enfants nés sur le territoire qui sinon auraient été apatrides se sont vus accorder la nationalité chilienne. Au Costa Rica, une nouvelle base de données nationale a amélioré le suivi, depuis la demande du statut d'apatridie jusqu'à la naturalisation, en passant par la rationalisation du traitement des dossiers d'apatridie. En juillet 2021, 120 personnes avaient été reconnues comme apatrides et 102 dossiers étaient à l'étude.

La République dominicaine a adopté en avril 2021 le Décret 297-21 autorisant la naturalisation de 50 personnes d'ascendance haïtienne. Depuis l'adoption de la Loi 169, le nombre total de personnes d'ascendance haïtienne qui ont été naturalisées est passé à environ 800.

En mai 2021, le Gouvernement du Mexique a modifié l'article 30 de sa Constitution, autorisant les enfants nés à l'étranger à acquérir la citoyenneté mexicaine si l'un des parents ou les deux étaient des ressortissants mexicains. Pour la première fois, le Panama a accordé le statut d'apatride à une personne grâce à l'adoption récente de ses procédures de détermination de l'apatridie.

Renforcement de la coordination interorganisations, du plaidoyer et des partenariats, et mobilisation d'un appui

La Plateforme régionale de coordination interorganisations, codirigée par le HCR et l'OIM, a supervisé la mise en œuvre de l'aide à l'intégration humanitaire, socioéconomique et en matière de protection des réfugiés et des migrants vénézuéliens dans 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur les 3,3 millions de personnes visées par le plan de réponse 2021 pour les réfugiés et les migrants, 1,8 million avaient bénéficié d'une assistance dans ce cadre fin 2021.

Le Gouvernement du Canada, le HCR, l'OIM et la Plateforme régionale de coordination interorganisations ont organisé une conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et les migrants vénézuéliens. Quelque 36 donateurs se sont engagés à verser 2,35 milliards de dollars E.-U. (dont 957 millions de dollars E.-U. sous forme de subventions

– soit une augmentation de 45 % par rapport à l’année dernière – et 1,4 milliard de dollars E.-U. à titre de prêts).

En juin, la plateforme d’appui du MIRPS, dirigée par l’Espagne en collaboration avec le Guatemala et le Costa Rica, a organisé la première manifestation de solidarité pour les personnes déplacées de force et les communautés d’accueil en Amérique centrale et au Mexique. Cette manifestation a renforcé la visibilité internationale de la crise de déplacement dans les pays du MIRPS et s’est traduite par de nouveaux engagements financiers. Le Canada a pris la succession de l’Espagne à la tête de la plateforme d’appui, avec pour thème primordial la protection et l’autonomisation des femmes et des filles en déplacement.

Le HCR a encore renforcé ses partenariats avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

C. Information financière

En octobre 2020, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé un budget de 573,8 milliards de dollars E.-U. pour les Amériques en 2021. Fin juillet 2021, le budget total pour les Amériques s’élevait à 728,3 millions de dollars E.-U. à cause d’une augmentation de 73,6 millions de dollars E.-U. au titre du budget supplémentaire de 2021 relatif à l’impact socioéconomique et en matière de protection de la COVID-19 et de 16 millions de dollars E.-U. pour la mise en œuvre du statut de protection temporaire pour les Vénézuéliens en Colombie. Fin juillet, les besoins opérationnels pour la région étaient financés à 47 % (342 millions de dollars E.-U.).
